

Louange à Allah. Nous Le louons, implorons Son aide et Lui demandons pardon. Nous nous réfugions auprès d'Allah contre nos mauvais penchants et nos mauvaises actions. Certes, celui qu'Allah guide nul ne pourra l'égarer, quant à celui qu'il égare, nul ne pourra le guider. J'atteste qu'il n'y a aucune divinité excepté Allah, L'Unique, sans associé et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et messenger. Seigneur ! Accorde Ton salut à Ton serviteur et messenger Muhammad, à sa famille, ses compagnons et tous ceux qui l'aiment avec sincérité.

Cela dit, nous avons, dans nos deux sermons précédents, évoqué deux conditions essentielles de la croyance en la formule *Lâ ilâha illAllâh*. Voici la troisième condition :

Al ikhlâss (le culte pur/l'adoration sincère) qui est incompatible avec l'idolâtrie

La preuve de l'obligation de l'*ikhhlâss* est la parole Du Très Haut : « *C'est à Allah qu'appartient la religion pure.* »¹. Il dit aussi : « *Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Dieu, Lui vouant un culte exclusif* »². Dans la sunna, on trouve le hadith mentionné dans le Sahîh et rapporté par Abu Hurayra selon qui le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) a dit : "Le plus heureux parmi ceux qui bénéficieront de mon intercession est celui qui prononce la formule « il n'y a de divinité qu'Allah », avec sincérité et véracité dans son cœur"³. Nous donnerons des explications sur ce hadith.

D'un point de vue étymologique, le mot *ikhhlâss* signifie la purification. Dans le langage religieux, il veut dire purifier l'adoration en la dépouillant des tares de l'associationnisme, de l'ostentation et de l'innovation. Dans l'interprétation de ce verset, Ibn Kathîr (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : « Adore uniquement Allah, sans rien Lui associer et appelle les gens à cette voie, puis fais-leur savoir qu'il n'est d'adoration valable que celle qui est vouée à Allah, L'Unique et qui ne saurait avoir ni associé, ni égal, ni semblable. C'est pour cela que Le Très Haut a dit : « *A Allah appartient la religion pure* ». Autrement dit, sont uniquement exaucées les œuvres exclusivement accomplies pour Allah, L'Unique sans associé »⁴.

Quant à Sa'dî (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde), il a dit : « *Ce verset est un message qui enjoint la pureté du culte et une preuve qui montre que de la même manière qu'Il est Le Parfait, qui transcende les créatures à tous points de vue, de la même manière, Il Lui appartient la religion pure débarrassée de toute souillure car c'est la religion qu'Il a choisie pour Lui, l' a agréée pour les gens purs parmi Ses créatures et leur a ordonné de suivre* »⁵.

L'imam Muslim a mentionné des propos qui consolident et rendent plus explicites ce qu'ont dit ces deux imams cités plus haut. En effet, il rapporte, dans son Sahîh, les propos d'Abu Hurayra (qu'Allah l'agrée), selon qui le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) a dit : « *Allah Le Très Haut a dit : "Je suis celui qui se passe le plus des associé. Quiconque accomplit une action dans laquelle il M'associe à un autre, Je le laisse avec ce qu'il M'a associé"* »⁶.

A propos de la parole du Très Haut : « *Il ne leur a cependant été demandé que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif* », le cheikh Sa'dî (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : *Il ne leur a été demandé* (c.-à-d. dans toutes les religions), *que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif* (c.-à-d. en recherchant uniquement, dans l'accomplissement de leurs actes apparentes comme cachées, l'agrément d'Allah et le fait de se rapprocher de Lui) *en monothéistes purs* (c.-à-d. se détournant et se abandonnant tout autre culte contraire à la celui du monothéisme) *et ceci* (parce que l'unicité d'Allah et le culte pur constituent) *la religion de la droiture* (c.-à-d. la religion droite qui mène au Paradis d'Eden et toute autre chose est une voie menant à l'Enfer)⁷.

Dans un hadith du Sahîh d'Al Bukhâri⁸, Abu Hurayra a dit : « *j'ai dit : "Ô envoyé d'Allah, qui est le plus heureux parmi ceux bénéficieront de ton intercession le jour de la résurrection ?" Le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) répondit : "J'avais pensé que personne ne me poserait cette question avant toi,*

¹ Sourate Les groupes, verset 3

² Sourate La Preuve, verset 5

³ Rapporté par Al Bukhâri dans le livre du savoir, chapitre *Al Hirs 'alal hadîth*

⁴ Exégèse d'Ibn Kathîr, t.4 p.49

⁵ Exégèse d'As-Sa'dî, t.4 p.306

⁶ In *Sahîh Muslim*, le livre de l'ascèse, chapitre de « celui qui associe dans ses actions Allah à un autre »

⁷ Exégèse d'As-Sa'dî, t.5 p.442

⁸ In *Sahîh Al Bukhâri* dans le livre du savoir, chapitre *Al Hirs 'alal hadîth*

tant j'ai remarqué ta passion pour le hadith. Sache que le plus heureux parmi ceux qui bénéficieront de mon intercession le jour du jugement, est celui qui prononce la formule « il n'y a de divinité qu'Allah », avec un cœur pur sincère ».

Les Sahîh de Bukhâri et Muslim rapportent que Itbân Ibn Mâlik, un Ansarite compagnon du prophète (paix et salut sur lui et sa famille) qui avait combattu à la bataille de Badr vint au prophète (paix et salut sur lui et sa famille) et lui dit: "Ô envoyé d'Allah, je ne peux plus me fier à ma vue, or je dirige la prière pour les gens qui sont avec moi. A chaque fois que la pluie tombe, elle provoque un torrent qui constitue un obstacle entre nous, ce qui m'empêche de me rendre à leur mosquée pour assurer la direction de la prière. J'aurais voulu, Ô envoyé d'Allah que tu viennes prier chez moi, dans un endroit qui me servira désormais de lieu de prière. L'envoyé d'Allah répondit : « Je le ferai s'il plaît à Allah ». Itbân poursuit : Le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) vint chez moi accompagné par Abû Bakr, en milieu de journée. Puis le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) me demanda l'autorisation d'entrer et je la lui accordai mais il refusa de s'asseoir jusqu'à ce qu'il entra dans la maison. Il dit ensuite : Dans quel endroit de ta maison veux-tu que je fasse la prière ? Je lui indiquai un coin de la maison. Alors le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) se leva et fit le takbîr. Nous nous plaçâmes derrière lui et il pria deux rak'as puis fit le salut final. Nous l'installâmes sur un fauteuil en bois que nous avons fabriqué pour lui. Peu après, des habitants de la maison, qui étaient en nombre important, revinrent à la maison. Lorsqu'ils se réunirent, l'un d'eux dit : Où est Mâlik ibn Dukhaychim (ou Ibn Dukhaychim) ? Un autre répondit : Celui-là est un hypocrite qui n'aime ni Allah, ni son prophète. Le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) lui dit : « Ne parle pas ainsi. Ne l'as-tu pas entendu dire il n'y a de divinité qu'Allah pour rechercher uniquement l'agrément d'Allah ? » Il répondit : Allah et son prophète savent plus que tout autre mais nous avons vu le visage radieux qu'il affiche aux hypocrites et l'amour qu'il éprouve pour eux. Le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) reprit : Sache qu'Allah préserve de l'Enfer celui qui prononce la formule il n'y a de divinité qu'Allah, en recherchant uniquement l'agrément d'Allah »¹.

Notons qu'il existe deux formes de préservations :

1. Être préservé d'entrer en Enfer : Ceci est réservé à ceux qui, avant de mourir, ne commettaient pas de péchés capitaux, et ne répétaient pas les péchés mineurs.
2. Être préservé d'y éterniser : Ceci est réservé à la catégorie des pécheurs parmi ceux qui croyaient en l'unicité d'Allah, comme l'ont indiqué plusieurs hadiths *Mutawâtir*² évoquant l'intercession accordée à ceux qui commettaient les péchés capitaux.

Sachez aussi- qu'Allah nous accorde Sa miséricorde-, que le mot "préservé" dans ce hadith n'est pas utilisé au sens absolu du terme mais il est plutôt restreint. Commentant ce hadith, le cheikh Suleyman Ibn 'Abdillah, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, a dit : « Prononcer la formule "il n'y a de divinité qu'Allah" est un moyen et une raison valable d'entrer au Paradis. Cependant pour que cette raison soit valable, il faut que ses clauses soient respectées et ses obstacles évités. Car une raison peut ne peut plus être valable à cause de la perte d'une de ses clauses ou de la présence d'un obstacle. Ainsi, lorsqu'on dit à Al Hassan : « Certaines personnes prétendent que quiconque prononce la formule *lâ ilâha illAllah* entrera au Paradis, il répondit : "Quiconque dit *lâ ilâha illAllah* en respectant les conditions et les obligations de cette formule, entrera au Paradis" ».

On demanda à Wahb ibn Manbah: « N'est-ce pas *lâ ilâha illAllah* la clé du Paradis ? Il répondit : "Bien sûr que oui. Cependant, toute clé a des dents. Si tu as une clé avec des dents, elle ouvrira. Dans le cas contraire elle n'ouvrira pas" ».

Parmi ce qui anéantit la pureté du culte, il y a le fait d'accomplir des œuvres de l'au-delà (actes d'adorations) pour des objectifs d'ici-bas. A ce propos, Ubay Ibn Ka'b rapporte que le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) a dit : « Annonce à cette communauté, la bonne nouvelle de leur élévation, de leur piété et de leur suprématie et qu'ils régneront en maîtres sur terre. Ceux d'entre eux qui accompliront

¹ In *Sahîh Al Bukhâri*, le livre des mosquées, chapitre *Al Masâjid fil buyût*

² [NdT] authentique et rapporté par plusieurs groupes de personnes fiables

des œuvres de l'au-delà pour uniquement acquérir les biens de ce bas monde n'auront aucune part dans l'au-delà. »¹

Remarquons à quel point l'absence de la pureté et de la sincérité peut détruire et annuler des œuvres immenses telles que le combat dans la voie d'Allah, l'aumône, la mémorisation et la lecture du Coran, des œuvres qui (si elles ne sont pas faites avec sincérité), seront renvoyées à leurs auteurs avant d'être détruites devant toutes les créatures. Ainsi divulguera-t-on leurs secrets devant Celui que les apparences fausses ne trompent guère. Aucune action ne sera exaucée tant que son auteur est un menteur qui fait apparaître des actions contraires à ce qu'il cache dans son cœur. Abû Hurayra rapporte que le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) a dit : « le jour du jugement dernier, Allah Le Glorieux, Le Très Haut descendra vers les serviteurs pour les juger et trancher entre eux. Toutes les communautés s'agenouilleront. Les premiers à être appelés seront un homme ayant mémorisé le Coran, un autre qui a combattu sur le chemin d'Allah et un autre qui était riche. Allah dira à celui qui a appris le Coran : Ne t'ai-Je pas appris ce qui a été révélé à mon prophète ? Il répondra : Si, Seigneur ! Puis Le Seigneur dira : "Qu'as-tu fais de ce que tu as appris ?" Il répondra : "je suivais ses injonctions nuit et jour" et Le Seigneur dira : "tu mens !" Et les anges diront aussi : "tu mens ! Tu avais voulu, reprendra Le Seigneur, qu'on dise de toi qu'untel est doué dans la lecture du Coran et on l'a dit". Puis on amènera le riche et Allah lui dira : "Ne t'ai-Je pas gratifié de Mes largesses au point que tu n'eusses besoin de solliciter quiconque ?" Il répondra : "si Seigneur !" Le Seigneur dira : "Quelle œuvre as-tu accompli avec ce dont Je t'ai gratifié ?" Il dira : "Je préservais les liens de parenté (la piété filiale) et faisais l'aumône". Allah Le Très Haut dira : "Tu mens !" Et les anges à leur tour diront : "tu mens !" Puis Allah lui dira : "Tu voulais plutôt qu'on dise de Toi qu'untel est généreux et on l'a dit". Enfin on amènera l'homme qui combattait dans la voie d'Allah et Allah Le Très Haut lui dira : "Dans quel but tu as combattu ?" il répondra : "on m'a ordonné de combattre dans la voie d'Allah et je l'ai fait jusqu'à ce qu'on me tua". Allah Le Très Haut dira : "Tu mens !" Et les anges à leur tour lui diront : "Tu mens". Le Seigneur lui dira : "Tu avais voulu qu'on dise de toi qu'untel est courageux et on l'a dit". Poursuivant sa narration, Abu Hurayra ajouta : « Puis le prophète (paix et salut sur lui et sa famille) me tapa légèrement les genoux et me dit : "Ô Abu Hurayra ! Ces trois personnes seront les premières à être brûlées par le feu de l'Enfer le jour du Jugement Dernier" »².

Serviteurs d'Allah ! Implorez le Pardon d'Allah et demandez-Lui qu'Il vous accorde la santé... Tels sont mes propos et j'implore le pardon d'Allah aussi bien pour moi, pour vous, que pour l'ensemble des musulmans.

Seigneur, donne nous une part de Ta crainte par laquelle Tu nous feras obstacle à Ta désobéissance, accorde-nous une part d'obéissance à Tes injonctions par laquelle Tu nous feras entrer dans Ton Paradis, gratifie-nous une part de la certitude par laquelle Tu allègeras pour nous les épreuves de bas monde. Seigneur, fais-nous profiter de nos ouïes, de nos vues et de nos forces tant que Tu nous feras vivre et fais qu'ils soient pour nous des héritiers. Accorde-nous la vengeance sur ceux qui sont injuste à notre égard et préserve-nous de nos ennemis. Fais que nous ne connaissions ni épreuves ni tentations dans notre religion, et que ce bas monde ne soit ni notre aspiration suprême, ni la limite de notre science. Ne nous abandonne pas à des dirigeants qui ne craignent pas Ton châtement lorsqu'ils nous font du tort et qui n'ont aucune pitié pour nous. Qu'Allah accorde Sa bénédiction à notre prophète Muhammad, ainsi qu'à sa famille et ses compagnons.

Vendredi 10/11/2006

¹ Rapporté par Ahmad et Abdullah dans az-Zawâid, Ibn Hibbân et Hâkim et authentifié par Dhahabî. Al Albâni a dit : Les chaînes de transmission de hadîth d'Abdullah ont les mêmes conditions qu'Al Bukhârî

² Rapporté par Muslim, mais cette version a été citée par d'autres.